

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU GÎTE DE LA HAUTE CORMERIE

Article 1-- Arrivée au gîte.

Vous trouverez une boîte à clé sur le poteau droit du portail, la clé à l'intérieur ouvre la porte d'entrée principale. Une fois à l'intérieur, vous trouverez un panneau en liège au fond du haut d'entrée à gauche, les clés des chambres sont accrochées sur ce dernier.

Article 2-- Durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3-- Capacité :

Le présent contrat est établi pour 12 personnes maximum.

Si le nombre d'occupants dépasse les informations de réservation, même occasionnellement, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire.

Article 4-- Conclusion du contrat :

Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors taxe de séjour.

La réservation devient effective dès lors que le client aura effectué la totalité de son paiement.

Article 5-- Annulation par le client :

Toute annulation doit être notifiée par téléphone, lettre, ou email adressé au propriétaire.

a) Annulation avant 2 jours précédant le début du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire.

b) Annulation dans les 2 jours précédant le début du séjour : la totalité des sommes versées reste acquise au propriétaire.

c) Si le client ne se manifeste pas avant 12 heures le jour prévu du début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son hébergement : la totalité des sommes versées restent acquises au propriétaire.

d) En cas de séjour écourté : la totalité des sommes versées restent acquises au propriétaire.

e) COVID-19 : lors de l'annulation d'une réservation, les voyageurs disposent d'options d'annulation et de remboursement et les hôtes peuvent annuler sans frais ni incidence.

La Haute Cormerie effectuera un remboursement incluant tous les frais de service pour les annulations couvertes. Pour pouvoir annuler en vertu de cette politique, vous devrez attester des faits ou fournir des documents justifiant que votre demande est éligible à un cas de force majeure.

Les annulations seront traitées en fonction de la couverture en vigueur pour les cas de force majeure au moment de la demande et les réservations déjà annulées ne seront pas réévaluées.

Si le séjour a déjà commencé (la date d'arrivée est dépassée), la réservation correspondante n'est pas éligible à une demande d'annulation pour cas de force majeure.

Article 6-- Annulation par le propriétaire :

Lorsque avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par téléphone ou Email.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7-- Règlement du solde :

Pour les réservations par notre site internet, vous recevrez par email, 15 jours avant votre arrivée, un courrier de demande de paiement du solde de votre séjour.

Cliquez sur l'onglet PAYER MAINTENANT et suivez les instructions.

Le solde doit parvenir au propriétaire 15 jours avant la date du début du séjour.

À l'adresse suivante : LA HAUTE CORMERIE chez Mme CAYEUX Stéphanie : 29 Rue de Gaulle, 85580 S^t-Denis-du-Payré

Par chèque à l'ordre de M^{me} CAYEUX Stéphanie.

Ou sur le site de LA HAUTE CORMERIE paiement par CB à l'adresse suivante : www.lahautecormerie.com

Coordonnées téléphoniques : 00(33) 06.62. 62. 11.68 / Email : contact@lahautecormerie.com

En cas de non-réception de ce solde, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son hébergement.

La totalité des sommes versées restent acquises au propriétaire.

Article 8-- Taxe de séjour :

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. Elle est demandée à votre arrivée et s'élève à 1€ par personne et par jour.

Article 9-- Caution :

1200€ demandés via les différents sites de réservation ou à déposer le jour de l'arrivée.
Elle sera restituée 7 jours maximum après votre départ.

Article 10- Suppléments optionnels :

Forfait ménage : 200 €

Le linge de maison par personne : 10 € (Grande et petite serviettes, gant, sortie de bain.)

Les jeux de draps par literie : 15 € (Alèse matelas et oreillers, drap housse, drap de couette, taies d'oreillers.)

Vous trouverez ces articles à disposition dans la lingerie au RDC sur les étagères.

Attention, si lors de du départ, le ménage n'est pas respecté et les linges empruntés sans nous en avoir informé, il vous sera automatiquement facturé aux tarifs ci-dessus et déduit de la caution.

Article 11-- Horaires d'arrivée et de départ :

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Le jour de son départ, le client devra respecter l'heure convenue pour la remise des clefs.

Article 12-- Utilisation des lieux :

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte.

Le locataire devra signaler sans délai au propriétaire tout objet cassé ou hors d'usage, de son fait ou non, ainsi que tout équipement qui s'avérerait défectueux en cours de séjour.

Article 13-- Animaux :

Les animaux sont acceptés à la demande.

Leur propriétaire veillera à ce qu'ils ne produisent aucune dégradation ni aux bâtiments, ni au mobilier, ni aux équipements et linges mis à disposition.

Leur propriétaire devra enlever et nettoyer toute déjection dans les abords produite par leur animal, si ce n'était pas le cas, nous vous enlèverions de la caution 100 €.

Il devra s'assurer du contrôle de leur animal, tant pour la sécurité que pour la quiétude des voisins.

En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire.

Article 14-- Entretien des végétaux :

Le propriétaire se charge de l'entretien des végétaux.

J'ai plus de 18 ans et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

À...

Le...

Signature, précédée de la mention « Bon pour acceptation »